

Cour de France.fr / Histoire et fonction / La Cour et ses maîtres / Etudes modernes / Comment contrecarrer la loi salique ? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis

Eliane Viennot

Comment contrecarrer la loi salique ? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis

Article. Source : Ouvrage collectif

Viennot, Eliane, « Comment contrecarrer la loi salique ? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis », dans J.-Cl. Arnould & S. Steinberg (dir.), Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800, Mont-Saint-Aignan, PU de Rouen et du Havre, 2008.

Extrait de l'article

On peut sans grands risques faire l'hypothèse qu'il n'a jamais dû être très simple, pour une femme, d'exercer le pouvoir suprême. La Renaissance est à cet égard une époque fort contrastée. Pour s'en tenir à la France, on ne peut qu'être frappé par la concentration de femmes ayant eu « le maniement des affaires », comme on disait alors, entre Anne de France qui s'en saisit en 1483, et Marie de Médicis qui dut le lâcher en 1630. On trouve en effet entre ces deux régentes, d'autres régentes (Louise de Savoie, Catherine de Médicis) et une reine pressentie pour cet office (Anne de Bretagne), sans parler des grandes maîtresses de François I^{er} et d'Henri II (Anne d'Heilly et Diane de Poitiers), ni des trois reines de Navarre étroitement associées à la Couronne française (les deux Marguerite et Jeanne d'Albret). Et pourtant, cette époque a vu le pouvoir des femmes attaqué avec une rare rudesse, soit de front (à travers les oppositions des grands, du Parlement, des États généraux), soit par voie écrite (à travers les pamphlets, les farces, les ouvrages de théorie politique et les livres d'histoire).

La colonne vertébrale de cette offensive est alors la nouvelle loi de succession au trône qui, sous la le nom de « loi salique », sort tout juste de l'incubateur au moment où Anne de France arrive au pouvoir. Parce que les luttes accompagnant l'adoption de cette loi successorale scandent toute la période et que l'écriture (ou plutôt la réécriture) de l'histoire y occupe une place centrale, j'y consacrerai la première partie de cet article. Puis j'évoquerai la manière dont trois de ces femmes se sont inscrites dans ces luttes, en investissant elles aussi ce domaine stratégique.

[Lire la suite \(site d'Eliane Viennot\)](#)